

BIAP Recommandation 20/4 :

Bilan du Langage

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

Recommandation

L'élaboration d'un bilan de langage implique sur le plan clinique plusieurs démarches.

- Sur base des données anamnestiques et d'une première approche clinique, établir une structure d'examen et sélectionner les épreuves appropriées. Maintenir une observation clinique tout au long de l'évaluation.
- Analyser pour chaque épreuve la nature de la tâche proposée.
Etudier les modalités des consignes et le matériel.
Réfléchir aux processus mentaux - afférences mises en jeu (modalités d'entrée)
- afférences sollicitées (modalités de sortie)
- types de transposition.
Comprendre les tâches sur base de modèles (cf. annexes).
- Observer l'enfant et ses parents dans leurs réactions spontanées et induites, dans les échanges formels et informels, dans leur comportement et dynamique relationnelle. Ces observations sont à replacer dans un contexte socio-culturel.
- Dégager les performances et les compétences du patient.
- Mettre en relation les observations et les résultats avec les hypothèses émises au cours de l'examen.
- Être conscient des réactions induites par la relation professionnel / patient et par la situation d'examen.

Accorder une importance fondamentale au facteur temps et au facteur disponibilité du professionnel, condition essentielle de la qualité de l'examen, des conclusions remises et du projet thérapeutique.

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre les professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques - la médecine, la pédagogie, l'orthophonie, la psychologie et l'audiologie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site Web, mais interdit toute modification de leur contenu.